Municipalité de Rougemont

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 mai 2025 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbaux du 7 avril 2025
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de documents
 - 5.1 Certificat annonçant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – PPCMOI du 540 chemin du Moulin
 - 5.2 Rapport sur la gestion contractuelle 2024
 - 5.3 Rapport annuel concernant les chiens
6. Période questions réservée au public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Club de gymnastique Gym-As – Demande de commandite
 - 7.2 Comité des loisirs du Camping Terrasse Rougemont – Demande de commandite – Fête Nationale
 - 7.3 Fondation Mira – Demande d'autorisation de passage
 - 7.4 Domaine Inselberg – Appui à leur demande de réduction de la vitesse auprès du MTQ
 - 7.5 Invitation - Tournoi de golf de la Clinique Pro-Santé Marieville
8. Avis de motion, dépôt et adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement no. 2025-369 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de décréter certaines dispositions relatives à l'implantation de serres sur le territoire de la municipalité de Rougemont
 - 8.2 Adoption du règlement 2025-374 modifiant le règlement 2022-320 et le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier certaines dispositions concernant la culture de cannabis et son encadrement
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-376 abrogeant le règlement 2021-310 et décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux
 - 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2025-377 décrétant une dépense de 300 000 $ et un emprunt de 300 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie
9. Administration et greffe
 - 9.1 Travaux de décontamination de terrain – 660, route 112 – Paiement de factures
 - 9.2 Participation au projet « Partage Club Ville »
 - 9.3 Formation et nomination du comité communautaire
10. Urbanisme
 - 10.1 Dérogation mineure – 185, avenue Pierre-Boucher

PROJET

10.2 PIIA – Construction bâtiment principal – 10, rue Ouimet
10.3 PIIA – Construction bâtiment principal – 1319-A, rang Double
10.4 PIIA – Construction bâtiment accessoire – 464, rang de la Montagne

11. Eau potable / Eaux usées
 11.1 Acceptation de l'offre de service de R.J. Lévesque inc. - Nettoyage du puits Vadnais II

12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
13. Période de questions réservée au public
14. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Éric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00.

Sont présents : Monsieur Guy Adam, maire;
Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district no. 1;
Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3;
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5.
Madame Isabelle Robert, conseillère au district no. 6.
formant quorum.

Est absente : Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district no. 4;

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

7personnes assistent à la séance.

25-05-5248 **Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5249 **Adoption du procès-verbal du 7 avril 2025**
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Don et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025, tel que soumis.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5250 **Approbation du paiement des comptes**
CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

PROJET

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 5 mai 2025 au montant de **26 515.88$;**
- La liste des comptes du budget des activités financières au 5 mai 2025 pour un montant total de **318 441.91$** incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 30 mars au 26 avril 2025 au montant de **78 288.40$**.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Vote pour : 5 Vote contre :

Dépôt du certificat annonçant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – PPCMOI du 540 chemin du Moulin

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter du PPCMOI du 540 chemin du Moulin et annonce les résultats au public présent dans la salle.

Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2024

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la directrice générale dépose le rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle (RGC) 2020-265.

Dépôt du rapport annuel concernant les chiens

Conformément à l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, la directrice générale dépose le rapport annuel concernant les chiens sur son territoire.

25-05-5251 **Club de gymnastique Gym-As – Demande de commandite**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Gymnastique Gym-As de Marieville adresse au conseil municipal, une demande de commandite pour le spectacle annuel du Club qui aura lieu la fin de semaine du 31 mai et 1er juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal commandite depuis plusieurs années le club étant donné que des personnes de Rougemont y sont inscrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de commanditer le Club de gymnastique Gym-As pour un montant de 175$, en contrepartie, le club s'engage à respecter le type de publicité associé au montant.

Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5252 **Comité des loisirs du Camping Terrasse Rougemont – Demande de commandite – Fête Nationale**

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisirs du Camping Terrasse Rougemont adresse au conseil municipal une demande de participation financière de 1 500$ pour la soirée de la Fête Nationale, lundi 23 juin;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE le Camping Terrasse Rougemont accueillera les citoyens de Rougemont gratuitement à partir de 18h pour participer aux activités de soirée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'organise pas d'activités pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de verser un montant de 1 000$ au comité des loisirs du Camping Terrasse Rougemont pour les activités de la Fête Nationale le 23 juin 2025 et d'en faire la publicité, en autant que les résidents de Rougemont puissent accéder sans frais au site le 23 juin et que le Camping Terrasse Rougemont fasse mention, par affichage, que la municipalité de Rougemont est commanditaire de l'événement.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5253 **Fondation Mira – Demande d'autorisation de passage**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont retenu la date du vendredi 15 août 2025, de 10h à 17h;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira qui a pour objectif de fournir des chiens spécialement formés et développés pour répondre aux besoins des personnes touchées par un ou plusieurs handicaps visuels ou moteurs, ainsi qu'aux enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et ce, tout à fait gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser le passage de l'événement cycliste, organisé par la Fondation Mira, dans la municipalité. La présente résolution est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne l'autorisation du Ministère des Transports du Québec.
Vote pour : 5 Vote contre :

Mme Isabelle Robert déclare ses intérêts dans le point qui va suivre, se retire des discussions et s'abstiendra de voter.

25-05-5254 **Domaine Inselberg – Appui à leur demande de réduction de la vitesse auprès du MTQ**

CONSIDÉRANT QUE le Domaine Inselberg, situé au 277 rang de la Montagne (route 229), demande l'appui du conseil municipal dans leur demande de réduction de vitesse sur le rang de la Montagne auprès du Ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'une nouvelle entrée pour le Domaine et ainsi rendre le site plus accessible et plus visible de la route;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, le MTQ informe que pour être acceptable et conforme aux exigences, la vitesse actuelle de 80 km/h doit être réduite à 50 km/h;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à plusieurs reprises au MTQ de réduire la vitesse sur le rang de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'appuyer la demande du Domaine Inselberg afin de réduire la vitesse du rang de la Montagne

PROJET

(route 229) à 50 km/h de l'intersection de la rue Principale jusqu'à l'intersection du chemin des Sept.
Vote pour : 4 *(Mme Robert s'étant abstenue)* Vote contre :

Invitation - Tournoi de golf de la Clinique Pro-Santé Marieville
Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

25-05-5255 **Adoption du règlement no. 2025-369 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de décréter certaines dispositions relatives à l'implantation de serres sur le territoire de la municipalité de Rougemont**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permet à une municipalité d'apporter des modifications à la réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2018-242 est en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE compte tenue que l'implantation de serres en territoire agricole peut causer des nuisances pour la population, la Municipalité désire spécifier des normes relatives à leur implantation en territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil le 3 février 2025 et que le premier projet de règlement sera déposé pour adoption à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire le 25 avril 2025 et qu'aucune demande n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement no. 2025-369 r modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de décréter certaines dispositions relatives à l'implantation de serres sur le territoire de la municipalité de Rougemont, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5256 **Adoption du règlement 2025-374 modifiant le règlement 2022-320 et le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier certaines dispositions concernant la culture de cannabis et son encadrement**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 2022-320 afin d'établir des dispositions concernant la culture de cannabis sur son territoire et souhaite modifier ledit règlement et par conséquent le règlement de zonage 2018-242;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classifier les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 3 mars 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire le 25 avril 2025 et qu'aucune demande n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le règlement no. 2025-374 modifiant le règlement 2022-320 et le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier certaines dispositions concernant la culture de cannabis et son encadrement, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5257 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-376 abrogeant le règlement 2021-310 et décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux**
Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2025-376 abrogeant le règlement 2021-310 et décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2025-376. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

25-05-5258 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2025-377 décrétant une dépense de 300 000 $ et un emprunt de 300 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie**
Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2025-377 décrétant une dépense de 300 000 $ et un emprunt de 300 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2025-377. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

25-05-5259 **Travaux de décontamination de terrain – 660, route 112 – Paiement de factures**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a subi des vols de carburant diesel sur le terrain du 660, route 112 (usine de filtration);

PROJET

CONSIDÉRANT QUE lors de ces vols, du carburant s'est déversé sur le terrain, créant ainsi une contamination et que la municipalité a dû procéder à la décontamination du terrain, conformément aux dispositions prescrites par le Ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est assurée pour des travaux de décontamination, jusqu'à hauteur de 50 000$ par sinistre;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Synergie inc. et Laforge inc. ont transmis à la municipalité les factures des travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser le paiement de la facture no. 256176 de Synergie inc. au montant de 74 954.12$ ainsi que la facture 1837 de Laforge inc. au montant 14 669.92$, le tout payable à même le budget d'opération de l'usine de filtration (02 41210 522). Il est de plus résolu d'appliquer au même compte tout remboursement des assurances relatives à cet incident.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5260 **Participation au projet « Partage Club Ville »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont est soucieuse d'offrir à ces citoyennes et ces citoyens des outils afin d'encadrer et de réduire la surconsommation;

CONSIDÉRANT QU' il existe une plateforme pour le partage d'objets entre voisins favorisant des liens d'entraide et de confiance;

CONSIDÉRANT QUE cette plateforme propose un développement économique et communautaire alternatif basé sur la valeur du partage;

En conséquence, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de procéder à l'acquisition de 150 licences sur la plateforme *Le Partage Club* qui seront offertes aux citoyennes et aux citoyens de la Municipalité de Rougemont, pour un montant de 3 500 $, plus les taxes applicables par an et ce, pour une entente de deux ans (2025 et 2026). Il est de plus résolu d'autoriser le coordonnateur des loisirs, Monsieur Bruno Larose, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rougemont, ladite entente à intervenir.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5261 **Formation et nomination du comité communautaire**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite former un comité ayant pour objectif de développer le volet communautaire de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera composé d'élues, de citoyens ainsi que de personnel municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura pour mandat de faire des recommandations au conseil municipal, ce dernier demeurant décisionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau de créer le comité communautaire de Rougemont et de nommer les personnes suivantes sur le nouveau comité communautaire :
ÉLUES : Mesdames Marielle Farley, Marie-Danielle Trudel et Isabelle Robert
CITOYENS : Mesdames Murielle Champagne et Diane Gaucher, Monsieur Mario Raymond, et un poste encore vacant.
MUNICIPALITÉ : Madame Kathia Joseph et Monsieur Bruno Larose
Vote pour : 5 Vote contre :

PROJET

25-05-5262 **Dérogation mineure – 185, avenue Pierre-Boucher**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Samuel Landry à l'égard de permettre l'installation de thermopompes en cour avant d'un bâtiment résidentiel multifamilial plutôt qu'en cour latérale ou en cour arrière, tel que prescrit par la réglementation.

CONSIDÉRANT QUE la demande vient suite à la demande d'un nombre de locataires du bâtiment à laquelle le propriétaire souhaite acquiescer;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'installation de thermopompes murales de 12 000 BTU, installées sur chacune des galeries avant des logements;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps des galeries dissimuleront partiellement les thermopompes, lesquelles pourraient être dissimulées encore davantage par l'installation de voiles d'intimité dans les garde-corps par les locataires;

CONSIDÉRANT QUE selon l'électricien du requérant et le frigoriste du requérant, l'installation la plus simple, efficace et entrainant le moins de modifications au bâtiment serait en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure selon les recommandations du CCU, s'il y a lieu.

Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5263 **PIIA – Construction bâtiment principal – 10, rue Ouimet *MODIFICATION***

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été précédemment déposée par M. Anthony Meunier, à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale avec logement bigénération sur le lot 1 714 815;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité à sa résolution CCU-24-09-05, le 14 novembre 2024 et a été autorisée par le conseil municipal à la résolution 24-12-5154 adoptée le 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a modifié son projet depuis et que la présente demande concerne ces modifications;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'une résidence de deux étages de forme irrégulière d'environ 21.36 mètres X 12.98 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le garage double initialement prévu ne serait pas construit, étant remplacé par le garage détaché existant;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et revêtements sont les mêmes que ceux précédemment approuvés;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'insère harmonieusement dans la trame bâtie existante;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant serait majorée, pour passer à 13.20 mètres, assurant une séquence de marges avant plus progressive avec celles des résidences existantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-05-5264 **PIIA – Construction bâtiment principal – 1319-A, rang Double**

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Groupe Lacroix Habitation, représentée par M. Martin Lacroix, à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale avec logement bigénération sur le lot 6 600 832;

CONSIDÉRANT QUE les démarches pour l'obtention d'une autorisation de construction auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* requises depuis l'adoption du projet de loi 86 (PL86) sont en cours et que l'émission du permis de construction est conditionnelle à l'obtention de cette autorisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'une résidence de deux étages de forme irrégulière d'environ 10.82 mètres X 14.79 mètres;

CONSIDÉRANT QUE un revêtement d'aluminium de type *board and batten* de couleur blanche posé à la verticale serait installé sur la façade de la résidence, les murs latéraux et arrières seraient recouverts d'un revêtement d'aluminium de couleur blanche installé à l'horizontale;

CONSIDÉRANT QUE la toiture du bâtiment serait composée de deux sections à deux versants en pente 8/12, recouvertes de bardeaux d'asphalte de type *Mystique 42*, de couleur *Noir 2 tons*;

CONSIDÉRANT QUE les portes, fenêtres et garnitures d'aluminium seraient de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE les garnitures décoratives intégrées aux pignons en façade et sur les murs latéraux seraient de couleur *brun ambré*;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'insère harmonieusement dans la trame bâtie existante, laquelle est variée, mais présente généralement des toitures à deux versants en pentes fortes, comme sur le bâtiment proposé;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.
Vote pour : 5 Vote contre

25-05-5265 **PIIA – Construction bâtiment accessoire – 464, rang de la Montagne**

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Xavier Boutin, à l'égard d'un projet de construction d'un garage détaché sur le lot 1 714 518;

CONSIDÉRANT QUE la résidence à cette adresse a été construite en 1932 et que son cachet d'origine a largement été préservé;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'un garage détaché d'une largeur de 6.10 mètres, d'une profondeur de 12.20 mètres et d'une hauteur de 6.10 mètres en remplacement de la remise en mauvais état située au même endroit;

CONSIDÉRANT QU' un revêtement de pierres ressemblant le plus possible au revêtement de pierres de la résidence serait installé sur la façade du garage et que les murs latéraux et arrières seraient recouverts d'un déclin de bois installée à la verticale et teint de la même couleur que la galerie de bois de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de toiture du bâtiment principal serait composé de tôle métallique du type et de la couleur s'apparentant le plus au revêtement de tôle de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les portes, fenêtres et garnitures d'aluminium seraient de couleur grise, comme sur la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'insère harmonieusement dans la trame bâtie existante tout en respectant l'architecture et le cachet du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.5 du règlement sur les PIIA 2022-342.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.
Vote pour : 5 Vote contre

25-05-5266 **Acceptation de l'offre de service de R.J. Lévesque inc. - Nettoyage du puits Vadnais II**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au nettoyage du puits Vadnais II;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite confier les travaux à une entreprise qui connait bien ses installations, soit R.J. Lévesque inc.;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectué durant le long week-end de la fête nationale des Patriotes, du 17 au 19 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la soumission de R.J Lévesque inc., au montant de 32 500 $ avant taxes, pour le nettoyage du puits Vadnais II aux dates mentionnées ainsi qu'aux termes et conditions établis dans les documents de demande de soumission.
Vote pour: 5 Vote contre:

PÉRIODE DE QUESTIONS

25-05-5267 **Levée de la séance**
Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.
Vote pour : 5 Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie qu'au meilleur de ma connaissance, des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 6e jour de mai 2025.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

_____	_____
Guy Adam	Kathia Joseph
Maire	Directrice générale & greffière-trésorière

PROJET